

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 18

Vereinsnachrichten: Tir militaire : société du district d'Aigle : tir des 30 et 31 juillet, à Villeneuve

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nes à Cherf et à Aïn-Toukria et une concentration de troupes à Boghar, de se voir attaquées par les insurgés, soit qu'elles aient été égarées par des intrigues qui, trop souvent, sèment le désordre en pays arabe, elles ont abandonné leurs campements, leurs récoltes en meules, et se sont portées vers le sud-ouest afin de faire cause commune avec Si-Mohammed-ben-Hamza et ses gens.

Leur départ a été marqué par des incendies et des assassinats ; la ligne télégraphique a été coupée entre Boghar et Djelfa ; les caravansérails de Bough-Zoul et d'Aïn-el-Oussera ont été pillés ; le feu a détruit les approvisionnements de toute nature qui y étaient réunis.

Le gardien du premier de ces caravansérails a pu, dans la journée du 24 août, gagner Boghar avec sa famille. A Aïn-el-Oussera, trois hommes et une femme ont été tués. Deux Européens, qui revenaient de Djelfa, après avoir été dépouillés par les fractions d'émigration qui les ont rencontrés sur la route, auraient été assassinés près de Bough-Zoul.

Ces événements regrettables, dont les cercles de Boghar et Laghouat ont été le théâtre, n'ont eu aucun contre-coup dans la province d'Alger. La situation des divisions d'Oran et de Constantine n'a pas été modifiée.

Dans la première, les troupes établies sur la limite du Tell en ferment les accès aux insurgés et protègent nos tribus contre les tentatives de Si-Mohammed-ben-Hamza.

Dans la seconde, le calme règne partout ; les fractions des tribus de la Kabylie orientale qui, deux fois, avaient menacé le bordj de Zeraïa, près de Milah, ont envoyé leurs représentants à Constantine protester du désir qu'elles avaient de rentrer dans le devoir. »

TIR MILITAIRE.

SOCIÉTÉ DU DISTRICT D'AIGLE.

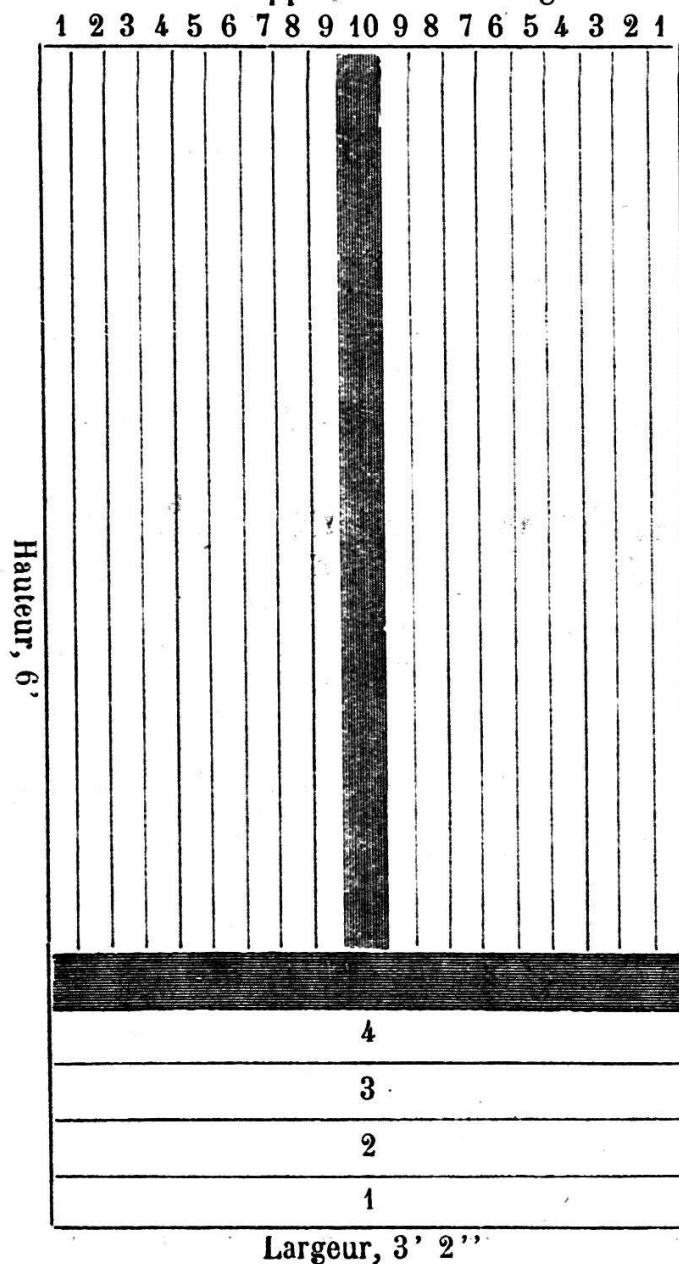
Tir des 30 et 31 juillet, à Villeneuve.

Monsieur le rédacteur,

L'intérêt qui s'attache actuellement aux exercices de tir nous engage à vous communiquer les résultats fournis par le dépouillement des registres de notre société pour l'exercice de 1864. A cet égard, nous émettons le vœu qu'une statistique de ce genre soit établie avec soin par chacune de nos sociétés. Outre l'émulation qui pourrait en résulter, un tel travail fournirait, sur la justesse relative de nos diffé-

rentes armes, sur l'aptitude et le goût pour le tir de nos diverses populations et sur d'autres points encore, d'intéressants et utiles renseignements, qui jusqu'ici font malheureusement défaut.

Le but, conforme au modèle ci-dessous, est un rectangle de 6 pieds de hauteur sur 3 pieds 2 pouces de largeur. Le rectangle est traversé par une barre perpendiculaire marquant la place centrale du mannequin et à 1 $\frac{1}{2}$ pied du sol, par une barre horizontale ; la partie au-dessus de la barre horizontale figure le buste du mannequin, et celle au-dessous les membres inférieurs. Cette disposition qui concilie autant que possible le système du tir au mannequin avec celui de la cible à points rencontre l'approbation de la généralité des tireurs.



La distance, fixée à 300 pas, sera sans doute à l'avenir portée à 400 pas, afin de rentrer dans les conditions essentielles fixées par le programme du département militaire pour les sociétés de tir.

Voici les résultats obtenus :

CIBLES DE LA SOCIÉTÉ.

Corps.	Arme.	Membres inscrits.	Tireurs présents.	Nombre des coups (5 par tireur).	Moyenne des points par coup.	Le % des coups touchés au mannequin.
Mousquetaires,	fusil Prélaz,	430	338	1690	1,86	34
Artillerie,	idem,	133	83	415	2,10	36
Génie,	idem,	25	24	120	2,23	42,5
Dragons et courriers,	idem,	26	20	100	2,67	49
Total du Prélaz,		614	465	2325	1,96	36
Chasseurs,	fusil de chas ^{rs} ,	165	119	595	3,00	48
Carabiniers,	carabine fédér.,	124	104	520	4,03	69
Total général,		893	688	3440		
CIBLES LIBRES.						
Fusil Prélaz,				1987	2,09	40
Carabine fédérale,				930	3,52	59
Fusil de chasseurs,				671	3,99	73
Total,				3588		

Il résulte du tableau ci-dessus :

1^o Que le 77 % des membres de la société a pris part au tir et qu'un total de 7028 coups a été tiré ;

2^o Que la moyenne obtenue par les armes spéciales tirant au fusil Prélaz est notablement supérieure à celle obtenue par les mousquetaires ;

3^o Que les résultats du tir aux cibles libres sont supérieurs à ceux du tir de société, sauf pour la carabine fédérale, dont la moyenne subit au contraire une notable diminution. Ce double résultat nous paraît devoir être attribué au fait que le tir libre est plus spécialement fréquenté, pour le fusil de chasseurs et le Prélaz, par les bons tireurs appartenant à ces deux armes, tandis qu'il se présente au tir à la carabine beaucoup d'amateurs n'appartenant pas à l'arme et dont le manque d'habileté influe d'une manière fâcheuse sur la moyenne.

Agréez, etc.

E. R.

Villeneuve, août 1864.

CAMPAGNE DE CRIMÉE,

d'après le général Todleben.

(Suite.)

Le général Todleben approuve Menchikoff de n'avoir pas replié ses forces sur le nord, où elles eussent été resserrées dans un espace insuffisant et maltraitées par les feux de la flotte alliée.

D'un autre côté, l'ennemi aurait pu pénétrer sur les talons de l'ar-